

	Pôle Politique de la ville – Habitat- Emploi FICHE D’EVALUATION D’UN LOGEMENT EN VUE D’UNE AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION <i>Visant à caractériser un logement à partir d’un <u>constat visuel</u> des désordres <u>susceptibles</u> de relever de l’application du règlement Sanitaire de Vaucluse et/ou du Décret relatif aux caractéristiques du logement décent</i>	
N°d’enregistrement de la demande :	Rapport établi par :	
Date de la visite :	Téléphone : Mail :	
☐ Visite initiale ☐ Contre visite après travaux	Coordonnées du bailleur ☐ Particulier ☐ Personne morale ☐ Mandataire Nom, Prénom : Adresse complète : Téléphone : Mail :	
Date du rapport :	Le logement	Adresse :

RESUME DES DESORDRES RELEVES	Le bâti	☐ OUI	☐ NON
	L’habitabilité, le confort, l’entretien	☐ OUI	☐ NON
	Les équipements électriques et de chauffage	☐ OUI	☐ NON
	Les sanitaires	☐ OUI	☐ NON
	L’humidité et l’aération	☐ OUI	☐ NON
CARACTERISATION DE LA SITUATION ET CONCLUSION			
Non conformité RSD et/ou CCH		Non-conformité Décret Décence	
☐ OUI	☐ NON	☐ OUI	☐ NON

Ces désordres peuvent-ils amener à considérer le logement comme Habitat indigne ?			
1) Correspondent-ils à un local impropre à l’habitation ou un habitat précaire ?	☐ OUI	☐ NON	
2) Présente-il un risque <u>manifeste</u> pour la santé et/ou la sécurité des occupants	☐ OUI	☐ NON	
Si, oui, ces désordres :			
a) semblent-ils graves vu leur importance et leur ampleur	☐ OUI	☐ NON	
b) apparaissent-ils nombreux ou multiples	☐ OUI	☐ NON	
C) paraissent-ils constituer un danger imminent ?	☐ OUI	☐ NON	

Signature
(nom, prénom, qualité)

Signature du responsable hiérarchique
(nom, prénom, qualité)

Éléments constatés

1) Logement	☐ Individuel	☐ Meublé	☐ Collectif/ Nombre logements :	Date de construction : ☐ <1949 ☐ NSP
Règlementation applicable				
RSD 40.3	Présence d'au moins une pièce principale de plus de 9m2			☐ OUI ☐ NON
RSD 27.1 ; 40.4;	Hauteur sous plafond inférieure à 2,20m			
	Sur une partie du logement			☐ OUI ☐ NON
	Sur la totalité du logement			☐ OUI ☐ NON
RSD 27.1 ; 27.2	Présence de pièces à vivre en sous-sols et/ou dans les combles			
	Sur une partie du logement			☐ OUI ☐ NON
	Sur la totalité du logement			☐ OUI ☐ NON
Décence 2.7	Absence d'une fenêtre dans une pièce de vie et/ou d'un ouvrant donnant directement à l'air libre			☐ OUI ☐ NON
RSD 40.1 ; 40.2	Autres informations			

2) Bâti		
Règlementation applicable		
RSD 32 ; 33. Décence 2.1 ; 2.4 . CCH L511.2 (suspicion Péril)	Structure du bâti	
	Fissures (plafond, mur, toiture, menuiseries,...)	☐ OUI ☐ NON
	Trou ou risque d'effondrement (plafond, mur, plancher,...)	☐ OUI ☐ NON
RSD 32. Décence 2.3 ; 2.4	Escaliers branlants ou absence de rampe ou garde-corps (dangereux, risques de chute,...)	☐ OUI ☐ NON
RSD 27.2 ; 33 ; 35. Décence 2.1 ; 2.4	Les menuiseries extérieures, les murs, la toiture protègent-ils l'immeuble de la pluie et/ou de l'humidité	☐ OUI ☐ NON
RSD 29.1 ; 42	Absence d'un dispositif d'évacuation des eaux pluviales en état de fonctionnement	☐ OUI ☐ NON
	Autres informations	

3) ETAT DU LOGEMENT	
Règlementation applicable	
RSD 27.2 ; 33 ; 35 Décence 2.1 ; 2.2 ; 2.4 ; 2.6	Présence d'humidité, ou de traces d'humidité, de moisissures, d'infiltrations d'eau. ☐ OUI ☐ NON Absence d'une ventilation mécanique contrôlée ☐ OUI ☐ NON Ventilations conformes ☐ OUI ☐ NON Assainissement, mode d'évacuation des eaux usées -non déterminé ☐ OUI ☐ NON -pas de raccordement ☐ OUI ☐ NON Présence de nuisibles (rongeurs, insectes,...) ☐ OUI ☐ NON Logement construit avant 1949 + peintures dégradées ☐ OUI ☐ NON
RSD 40.1 ; 24 ; 31.1 ; 31.2 Décence 2.6	
Décence 3.3. RSD 40 ;42 ;45 ;46 ;47	
RSD 119 ; 121 ; l'article 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989	
Décence 2.4	
	Autres informations

4) LES EQUIPEMENTS	
Règlementation applicable	
Décence 2.5 ; 3.4 ; 3.5	Absence d'un dispositif de production d'eau chaude sanitaire ☐ OUI ☐ NON S'agit-il d'un appareil fonctionnant par combustion ☐ OUI ☐ NON -entretien régulier par un professionnel ☐ OUI ☐ NON -amenée d'air frais dans la pièce ☐ OUI ☐ NON -évacuation d'air vicié dans la pièce ☐ OUI ☐ NON Absence d'un moyen de chauffage ☐ OUI ☐ NON S'agit-il d'un appareil fonctionnant par combustion ☐ OUI ☐ NON -entretien régulier par un professionnel ☐ OUI ☐ NON -amenée d'air frais dans la pièce ☐ OUI ☐ NON -évacuation d'air vicié dans la pièce ☐ OUI ☐ NON Sanitaires Absence de WC dans le logement ☐ OUI ☐ NON Absence de salle de bain dans le logement ☐ OUI ☐ NON Autres informations
RSD 31.1 ;31.6 ;53 Décence 2.5 ;2.6	
RSD 40 ; 53 Décence 3.1	
RSD 31.1 ;31.6 ;53 Décence 2.5 ;2.6 ; 3.1	
Décence 3.5 RSD 40 ;42 ;45 ;46 ;47	

5) LES EQUIPEMENTS (suite)			
Règlementation applicable			
Décence 3.6 ; 2.5 RSD 51	Installations électriques		
	Y a-t-il au moins une source lumineuse par pièce ?	☐ OUI	☐ NON
	L'installation électrique permet-elle le bon fonctionnement des appareils ménagers indispensables à la vie quotidienne ?	☐ OUI	☐ NON
	Y a-t-il des fils dénudés apparents et/ou des connexions non protégées ?	☐ OUI	☐ NON
	L'installation est-elle vétuste (appareillage ancien, fils en coton, goulettes en bois, tubes métalliques,...)	☐ OUI	☐ NON
RSD 52 Décence 2.4 ; 2.5	Installations gaz		
	L'installation est-elle vétuste ?	☐ OUI	☐ NON
	Autres informations		

 Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION	<i>Pôle Politique de la ville – Habitat- Emploi</i> PHOTOGRAPHIES PRISES LORS DE LA VISITE
--	---

PHOTOS	COMMENTAIRES

Autorisation préalable de mise en location
 Numéro de la demande :
 Adresse du logement :



	<i>Pôle Politique de la ville – Habitat- Emploi</i> PRECONISATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX A REALISER
---	--

Type de travaux	Préconisations sur les travaux à réaliser

Autorisation préalable de mise en location
 Numéro de la demande :
 Adresse du logement :